



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3568

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Lyon Confluence - ZAC Lyon Confluence 2° phase - Lancement des études relatives au dévoiement du collecteur d'assainissement Montrochet - Acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

Absents non excusés : MM. Barge, Claisse, Muet.

Conseil de communauté du 18 février 2013**Délibération n° 2013-3568**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Lyon Confluence - ZAC Lyon Confluence 2° phase - Lancement des études relatives au dévoiement du collecteur d'assainissement Montrochet - Acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La partie sud de la Presqu'île constitue aujourd'hui un territoire d'exception pour l'extension du centre-ville et le rayonnement de l'agglomération lyonnaise. Inscrit dans la continuité naturelle de l'hyper-centre, au contact du tissu urbain existant, dans un cadre paysager d'exception, le quartier de la Confluence représente une entrée majestueuse de la ville et offre un fort potentiel pour son développement.

La première phase du projet Lyon Confluence est en cours de réalisation sur les emprises foncières qui se sont libérées prioritairement côté Saône. La libération des emprises foncières du marché d'intérêt national (MIN) en janvier 2009 a permis d'engager l'aménagement d'une deuxième phase.

Ainsi, le Conseil de communauté a approuvé la création de la ZAC Lyon Confluence 2° phase, par délibération du 28 juin 2010, et l'approbation du dossier de réalisation et son programme des équipements publics (PEP) le 12 novembre 2012.

Parmi les équipements primaires d'infrastructures du programme des équipements publics (PEP), figure le dévoiement du collecteur d'assainissement Montrochet, à la charge de la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant estimé à 3 M€ HT. Ce collecteur profond T 180 situé sous la rue Montrochet, traverse le marché gare et reprend notamment les réseaux unitaires et d'eaux usées de la ZAC Lyon Confluence 1ère phase située à l'ouest du cours Charlemagne. Pour la réalisation des voiries secondaires du futur quartier, ce réseau doit être dévié plus au sud, sous l'emprise des voies Smith et D-E.

En vue de la réalisation des travaux du dévoiement du collecteur à l'horizon 2016, il est nécessaire d'engager dès à présent les études techniques préalables. A cet effet, une individualisation partielle d'autorisation de programme de 301 960 € TTC est nécessaire, permettant de couvrir les études géotechniques, l'étude de pollution des sols, les levés topographiques, les sondages et détection radar des réseaux, et la mission de coordination, sécurité et protection de la santé (CSPS).

Par ailleurs, certaines acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet de la ZAC 2° phase sont réalisées directement par les services de la Communauté urbaine, en anticipation d'un rachat par l'opération (42, quai Perrache, France machines à coudre) ou pour le compte de la Communauté urbaine (terrains Réseau ferré de France (RFF) et local syndical pour l'assiette foncière du projet de locaux techniques mutualisés).

Une individualisation d'autorisation de programme dédiée à ces acquisitions foncières (incluant frais notariés, indemnités d'éviction et de relogement) à hauteur de 7 277 701 € TTC est également à prévoir. Pour mémoire, les assiettes foncières libérées du 42, quai Perrache et de France machine à coudre seront rachetées par l'opération en vue d'être aménagées, pour un montant de 4 550 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

Ouï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "En vue de la réalisation des travaux du dévoiement du collecteur à l'horizon 2016, etc.", il convient de lire :

"260 000 € HT"

au lieu de :

"301 960 € TTC" ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - le lancement des études techniques préalables au dévoiement du collecteur d'assainissement Montrochet et la poursuite des acquisitions foncières nécessaires à la ZAC Lyon Confluence 2° phase à Lyon 2°.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, pour un montant total de 7 537 701 € en dépenses et 4 550 000 € en recettes, selon l'échéancier suivant :

- au budget principal, sur l'opération n° 0P06O2299 : 7 277 701 € TTC en dépenses et 4 550 000 € en recettes en 2013,

- au budget annexe de l'assainissement, sur l'opération n° 2P06O2299 : 260 000 € HT en dépenses, selon l'échéancier suivant :

- . 100 000 € en 2013,
- . 60 000 € en 2014,
- . 50 000 € en 2015,
- . 50 000 € en 2016.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.